

La vie familiale de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse le prince Philippe a été un exemple de bonheur conjugal pour le monde entier et a resserré le lien entre le trône et le peuple, un lien qui se fonde, non sur la pompe et la puissance mais sur l'amour et l'affection.

Tous les députés se joindront à moi pour exprimer l'espoir que le petit prince connaîtra la paix, qu'il sera soutenu par une foi vivante et par la force, toujours soumise à la volonté de Dieu, de s'acquitter des responsabilités que l'avenir lui réserve. En conséquence, je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Pearson):

A Sa Très Excellente Majesté la reine,
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, désirons respectueusement offrir les félicitations de cette Chambre à Votre Majesté et à Son Altesse Royale le prince Philippe à l'occasion de la naissance d'un prince et assurer Votre Majesté de la très grande joie et de la très vive satisfaction que cet heureux événement procure à Vos loyaux membres de la Chambre des communes du Canada.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai le vif plaisir d'appuyer la motion que vient de présenter le premier ministre. Il y a cent dix ans que, la dernière fois, un prince royal est né d'une souveraine régnante alors que siégeait le Parlement du Royaume-Uni. A cette occasion, un membre de l'opposition se fit le porte-parole de ses collègues pour appuyer une motion analogue. Il s'exprima en ces termes qui me semblent aujourd'hui très à propos:

Il m'est très agréable d'appuyer la motion. Depuis que Sa Majesté est montée sur le trône, chaque heure de son règne lui a mérité de nouveaux droits à l'affection et à la gratitude de son peuple. Et chaque enfant qu'il a plu à Dieu de lui donner a apporté à tous de nouveaux motifs d'espérer que se maintienne cette faveur qui veille, depuis si longtemps, sur la prospérité et le bonheur de son peuple.

Il y a 110 ans de cela, monsieur l'Orateur. Et depuis lors l'affection et le respect que nous vouons à la monarchie n'a cessé de croître. Nous la respectons comme une institution sacrée qui est précieuse au Canada, car, aux yeux du peuple jeune que nous sommes, elle symbolise et met en relief la valeur de notre patrimoine traditionnel, de racines qui plongent loin dans le passé et qui peuvent raffermir et orienter notre progrès vers l'avenir. Mais, à présent, la monarchie offre également un exemple de tout ce qu'il y a de mieux dans la vie familiale. Elle montre que la famille est l'assise la plus vraie et la plus solide de la société et du développement national.

Ainsi, monsieur l'Orateur, nous pouvons tous nous réjouir d'un événement qui souligne

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

la fusion de deux aspects de la monarchie: l'institution qu'elle représente, et ce quelque chose de très humain et de très près de nous, la famille.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, les membres de mon parti s'associent aux autres députés de la Chambre pour offrir leurs sincères félicitations à Sa Majesté, notre reine, et au prince Philippe. Nous aussi accordons notre entier appui à la motion du premier ministre.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Il conviendrait que la Chambre se lève pour chanter "Dieu sauve la Reine".

(*En conséquence, les députés se lèvent et chantent "Dieu sauve la Reine".*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Pearson):

Que ladite adresse soit grossoyée.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Pearson):

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, exprimant des félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils, et demandant à Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver ladite Adresse.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS RENVOYÉE AU COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Avant que vous quittiez votre fauteuil, monsieur l'Orateur, lorsque nous siégeons en comité, on a soulevé la question d'insérer en appendice au hansard un document déposé par le ministre du Travail, et j'ai cru comprendre qu'il y avait assentiment unanime à cette fin. Toutefois, le président a soulevé la question de savoir s'il fallait procéder ainsi pendant que la Chambre siégeait. Je demanderai au ministre du Travail de demander l'autorisation de procéder ainsi.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je suis d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'avis que le document en question soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

(*Les documents mentionnés ci-dessus figurent à l'appendice.*)